

MAIRIE DE LA FALAISE



Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE



Dans le cadre du marché de restauration collective du SIRÉ avec ELIOR, la commune de La Falaise a décidé de maintenir le service de portage de repas afin de contribuer au maintien à domicile des personnes âgées ou porteuses de handicap.

- Bénéficiaires :**
- Personnes âgées de + 60 ans et/ou bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) ou de la Prestation Compensatrice du Handicap (PCH) en incapacité temporaire.
 - Personnes isolées en sortie d'hospitalisation et dans l'impossibilité de préparer le repas pour une durée maximale de 3 mois.
 - Pour toutes les personnes ne répondant pas à ces critères, leur qualité de bénéficiaire du service de portage de repas à domicile sera étudiée au cas par cas.



- Repas :**
- Possibilité de commander des déjeuners pour tous les jours, week-end et jour férié.
 - Il n'y a pas de possibilité de demander des repas spécifiques aux régimes pauvres en sel et/ou pauvres en sucre.
 - Le repas est composé de :

1 hors d'œuvre	Laitage
1 plat (viande, poisson ou œufs)	Dessert ou fruit
1 féculent ou légume	1/2 de baguette
 - Des dîners (potage - laitage - dessert ou fruit) sont également proposés, nous consulter.



- Livraison :**
- Livraison à domicile entre 10h00 et 11h30.
 - La livraison pour le week-end a lieu le vendredi ; pour les jours fériés, la veille.
 - Les repas sont livrés froids en barquettes individuelles micro-ondables. Les repas devront être stockés dans un réfrigérateur en bon état de fonctionnement pour en garantir la sécurité alimentaire (« chaîne du froid »).
 - Votre présence est indispensable, aucune clé ne pourra être remise à l'agent en charge de la livraison des repas.
 - En cas d'absence au moment de la livraison, le repas sera livré en mairie, il pourra y être récupéré le jour-même (mairie : 01 30 95 64 45 ou 06 72 29 41 95). Dans tous les cas, le repas sera facturé.



- Commande :**
- La fréquence souhaitée de livraison des repas est à définir au moment de l'inscription. Tout changement doit être indiqué par écrit 48 heures à l'avance.
 - Les prises de commande sont hebdomadaires. En cas d'annulation pour hospitalisation par exemple, le repas peut être décommandé la veille avant 9h30 de préférence par courriel (par exemple : annulation pour mardi → prévenir lundi avant 9h30), sauf les mercredis (mairie fermée). Passé ce délai, le repas sera déposé en mairie (à disposition) et sera facturé.



- Facturation :**
- En fin de mois en fonction du nombre de repas livrés.
 - Délibération n° 2019.791 du 04/06/2019 : 4,00 € TTC le repas jusqu'au 31/08/2020.
 - Ce tarif est révisable chaque année.
 - Règlement par chèque ou virement bancaire, possibilité de mise en place d'un prélèvement bancaire mensuel (mandat de prélèvement SEPA en page 3)



Commune de La Falaise

6 rue des Grands Prés 78410 LA FALAISE

Téléphone : 01 30 95 64 45 - Courriel : mairie@la-falaise.fr - @ : www.la-falaise.fr

MAIRIE DE LA FALAISE



Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE



FICHE D'INSCRIPTION

Joindre une copie recto-verso d'une pièce d'identité du bénéficiaire

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone(s) :

Courriel :

Date et lieu de naissance :

En cas d'urgence

①

Nom :

Prénom :

Lien (parent/ami/voisin) :

Téléphone(s) :

②

Nom :

Prénom :

Lien (parent/ami/voisin) :

Téléphone(s) :

Fréquence de livraison souhaitée :

- Tous les jours (y compris week-end et jours fériés) Jeudi Vendredi
 Lundi Mardi Mercredi
 Samedi Dimanche

Commentaires (Surdité, défaut de sonnette, chien...) :

Je déclare avoir pris bonne note du prix du repas qui est révisé chaque année et demande à bénéficier du service de portage de repas à domicile selon la fréquence de livraison indiquée ci-dessus.

À La Falaise, le 20.....

Signature obligatoire

